

RÉUNION DU 5 MARS 2014

L'an deux mil quatorze, le **CINQ MARS**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la **Commune de LAROQUE TIMBAUT**, dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur **Georges DENYS, MAIRE**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 février 2014.

PRÉSENTS : Georges **DENYS, Maire** ; Gérard **THOMAS** ; Françoise **TESTUT** ; Michel **MAURES** ; Gérome **PLÉON** ; Francis **TOVO** ; Marie-Christine **RICHARD** ; Jacques **LOUESSARD** ; Angel **PINARELLO** ; Marina **MONTALVEZ** ; France **LASFARGUES**.

ABSENTS : Michel **DELES** ; Jean-Jacques **DULAURIER** qui a donné pouvoir à Gérome **PLÉON** ; Ysild **FOURNEL** ; Brigitte **THUILLEAUX** qui a donné pouvoir à Gérard **THOMAS**.

Monsieur Gérard **THOMAS** est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1- ZAC Centre Bourg
 - 1-1. Approbation du compte de gestion 2013
 - 1-2. Approbation du compte administratif 2013
 - 1-3. Affectation du résultat 2013
- 2- Budget principal de la commune
 - 2-1. Approbation du compte de gestion 2013
 - 2-2. Approbation du compte administratif 2013
 - 2-3. Affectation du résultat 2013
3. Suite aux nouvelles dispositions du Ministère de l'Intérieur, reprise de la demande de subvention parlementaire du programme 2014 de travaux aux bâtiments communaux avec un nouveau plan de financement.
4. SEM47 – bilan annuel 2013 de la Zac de Beljouan pour approbation
5. D.I.A
6. Droit de préférence suivant le code forestier pour vente de bois taillis
7. Nouvelle sonorisation salle des fêtes – définition des conditions de mise à disposition
8. Demande de mise à disposition temporaire de l'emplacement terre-plein appartement à la commune situé 4, boulevard du 11 novembre
9. Demande de mise à disposition complémentaire de personnel communal auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois pour encadrement des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).
10. Suite aux travaux de réhabilitation de l'assainissement collectif chemin de Saint Germain travaux urgents à entreprendre sur le mur de soutènement de la voirie communale.
11. Demande achat de concession au cimetière communal d'un habitant hors commune

Est ajouté à l'ordre du jour après accord unanime du Conseil Municipal

12. Convention CDG47 – Tests pour mise en place des nouvelles procédures comptables « PES V2 ».

Informations diverses

- Syndicat intercommunal Masse et Laurendanne suite à la demande de retrait de la commune
- Etat de la voirie communale à charge de la CAGV

Monsieur Georges **DENYS, Maire** ouvre la séance et, à l'unanimité le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière réunion.

1-1. ZAC Centre Bourg - Approbation du compte de gestion 2013

Après s'être assuré que le Receveur Municipal, Christophe DUTREUILH ait repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2013 et qu'il a procédé à toutes les opérations qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures :

- ❶ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- ❷ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- ❸ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion de la ZAC Centre Bourg pour l'exercice 2013 dressé par M^r Christophe DUTREUILH, Receveur Municipal, est conforme à la comptabilité de l'ordonnateur et qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Le résultat de clôture 2013 fait apparaître un fonctionnement en équilibre et un excédent d'investissement de 199 666.52 €.

Fait et délibéré.

1-2. ZAC Centre Bourg - Approbation du Compte administratif 2013

Monsieur Georges DENYS, Maire donne la parole à M^{me} Françoise TESTUT, Adjointe déléguée aux finances et quitte la séance.

Le Compte Administratif 2013 de la Zac Centre Bourg qui après contrôle du compte de gestion est conforme aux écritures du Receveur Municipal est soumis à approbation du Conseil Municipal.

	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	RESULTAT OU SOLDE
FONCTIONNEMENT	242 444.28	242 444.28	0
INVESTISSEMENT	158 333.92	108 645.00	- 49 688.92
002 Report Fonc. N-1 001 Solde investis. N-1		249 355.44	+ 249 355.44
TOTAL (réalisations + reports)	400 788.20	600 444.72	+ 199 656.52

FONCTIONNEMENT	242 444.28	242 444.28	+ 0
INVESTISSEMENT	158 333.92	358 000.44	+ 199 666.52
TOTAL CUMULÉ	400 778.20	600 444.72	+ 199 666.52

Aucune observation n'est émise. Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents + 2 pouvoirs (12 voix), approuve le Compte administratif 2013 de la Zac Centre Bourg avec les résultats ci-dessus.

Fait et délibéré.

1-3. ZAC Centre Bourg – Affectation du résultat 2013

Monsieur Georges DENYS, Maire réintègre la séance. Suite à l'approbation du Compte Administratif 2013 de la ZAC Centre Bourg, M^{me} Françoise TESTUT, Adjointe déléguée aux finances considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire demande au Conseil Municipal de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013 en constatant que le compte administratif fait apparaître :

un équilibre de fonctionnement : 0
un excédent d'investissement 2013 de : 199 666.52

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 comme suit :

‡ Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent 199 666.52

Fait et délibéré.

2-1. Commune – approbation du compte de gestion 2013

Après s'être assuré que le Receveur Municipal, Christophe DUTREUILH ait repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2013 et qu'il a procédé à toutes les opérations qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures :

- ① Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- ② Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- ③ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion de la Commune pour l'exercice 2013 dressé par M^r Christophe DUTREUILH, Receveur Municipal, est conforme à la comptabilité de l'ordonnateur et qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Le résultat de clôture 2013 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 590 210.25€, un déficit d'investissement de 282 105.09€ et 46 987.00€ de restes à réaliser.

Fait et délibéré.

2-2. Commune – approbation du compte administratif 2013

Monsieur Georges DENYS, Maire donne la parole à M^{me} Françoise TESTUT, Adjointe déléguée aux finances et quitte la séance.

Le Compte Administratif 2013 de la Commune qui après contrôle du compte de gestion est conforme aux écritures du Receveur Municipal est soumis à approbation du Conseil Municipal avec les résultats suivants :

	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	RESULTAT OU SOLDE
FONCTIONNEMENT	830 613.81	1 042 405.06	+ 211 791.25
INVESTISSEMENT	654 578.94	430 191.93	+ 224 387.01
002 Report Fonc. N-1		378 419.00	+ 378 419.00
001 Solde investis. N-1	10 731.08		- 10 731.08
TOTAL (réalisations + reports)	1 495 923.83	1 851 015.99	+ 355 092.16
RESTES A REALISER	129 744.00	82 757.00	- 46 987.00
FONCTIONNEMENT	830 613.81	1 420 824.06	+ 590 210.25
INVESTISSEMENT	795 054.02	512 948.93	- 282 105.09
TOTAL CUMULÉ	1 625 667.83	1 933 772.99	+ 308 105.16

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents + 2 pouvoirs (12 voix), approuve le Compte administratif 2013 de la Commune.

Fait et délibéré.

2-3. Commune – Affectation du résultat 2013

Monsieur Georges DENYS, Maire réintègre la séance. Suite à l'approbation du Compte Administratif 2013, M^{me} Françoise TESTUT, Adjointe déléguée aux finances considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire demande au Conseil Municipal de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013 en constatant que le compte administratif fait apparaître :

▪ un excédent de fonctionnement :	211 791.25
▪ un excédent reporté de :	378 419.00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	590 210.25
▪ un déficit d'investissement de :	235 118.09
▪ un déficit des restes à réaliser de :	46 987.00
Soit un besoin de financement d'investissement de :	282 105.09

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 comme suit :

‡ Résultat d'exploitation au 31/12/2013 : EXCEDENT	590 210.25
‡ Affectation en investissement – compte 1068	282 105.09
‡ résultat reporté en fonctionnement – compte 002	308 105.16
‡ Résultat d'investissement reporté – compte 001 : Déficit	235 118.09

Fait et délibéré.

3- Gros travaux bâtiments communaux – demande de réserve parlementaire

Monsieur Georges DENYS, Maire, rappelle au Conseil Municipal la décision du 27 février 2014 de réaliser de gros travaux aux bâtiments communaux sur 2014.

- Pour mener à bien ce projet, il expose au Conseil Municipal qu'il serait opportun de présenter une demande de subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'intérieur au titre de la Réserve Parlementaire.
- Vu le montant prévisionnel des travaux pour un montant total de **119 892.30 € HT soit 143 391.20 € TTC.**

Salle des fêtes	Travaux mise aux normes accessibilité	77 497.58	92 687.11
	Honoraires architecte	7 749.85	9 268.82
	chauffage	11 880.00	14 208.48
	toiture hall	550.00	657.80
Mairie	toiture	17 908.50	21 418.57
	peinture	4 306.37	5 150.42
Total		119 892.30	143 391.20

- Considérant la réalisation indispensable de cette opération,

Le Conseil Municipal, après délibération, l'unanimité

Sollicite une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'intérieur, au titre de la Réserve parlementaire, pour la réalisation de gros travaux sur les bâtiments communaux

Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande,

Approuve le plan prévisionnel du projet suivant :

Total du programme TTC	143 391.20
○ Subvention de l'Etat DETR attribuée en mars 2013	8 445.00
○ Subvention du Conseil général (27.77% du HT)	33 294.00
○ Autofinancement de la commune	101 652.20

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette délibération.

Fait et délibéré.

4- SEM 47 – Bilan annuel 2013 de la ZAC de Beljouan

Conformément à la réglementation, Monsieur Georges DENYS, Maire donne la parole à M^{me} Françoise TESTUT, Adjointe déléguée aux finances pour présentation du compte-rendu financier annuel révisé 2013 de la ZAC de Beljouan réalisé par la SEM47 qui assure le suivi de cette opération.

Le bilan est équilibré en recettes et dépenses à	1 034 700 €
Travaux réalisés à ce jour	529 949 €
Honoraires maîtrise d'œuvre, mission SPS	30 660 €
Frais de vente, géomètre, provisions pour imprévus	248 490 €
Frais de gestion de conduite d'opération et de gestion 5% des dépenses TTC	54 400 €
Frais de commercialisation : 4% de l'ensemble des cessions TTC	47 300 €
Cession des ventes sur un total de 1 029 830€ en 2013	305 583 €

Une avance de trésorerie a été réalisée sur la Zac de la Palouquette pour 23 800 € (paiement partiel des études)

Trésorerie au 31-12-2013 : 255 800€ (pour aménagement du futur rond-point sur la RD)

Le Conseil Municipal prend acte de l'ensemble des données.

Fait et délibéré.

5- D.I.A

Monsieur Georges DENYS, Maire, présente au Conseil Municipal une Déclaration d'Intention d'Aliéner pour une vente devant se réaliser sur la Commune et située en zone U du PLU.

- PASCH : Maison d'habitation, rue du Commerce AB 155 pour 76m²

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de ne pas user de son Droit de Prémption Urbain pour cette affaire.

Fait et délibéré.

6- Droit de préférence du code forestier

Monsieur Georges DENYS, Maire informe le Conseil Municipal que, conformément aux dispositions des articles L.331-19 et suivants du code forestier, en cas de vente d'une propriété classée au cadastre en nature bois et forêts d'une superficie inférieure à 4 hectares, les propriétaires de la parcelle contigüe bénéficient d'un droit de préférence.

La Commune étant propriétaire d'une parcelle limitrophe au terrain DULEWSKI Pierre, parcelle ZT n° 34, lieu-dit « Pourret » de 3ha 96a 20ca, le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette vente.

Monsieur Georges DENYS, Maire déclare ne pas prendre part au vote. Le Conseil Municipal après délibération, décide à l'unanimité des membres présents (12 voix) de ne pas faire usage de son droit de préférence.

Fait et délibéré.

7- Nouvelle sonorisation salle des fêtes

Monsieur Georges DENYS, Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle sonorisation a été installée à la salle des fêtes, ampli avec enceintes murale et micros HF.

Pour permettre la mise à disposition de ce nouveau matériel, le Conseil Municipal après délibération avec 2 contre (PLÉON - DULAURIER) - 3 Abstentions (TOVO - RICHARD - MONTALVEZ) et **8 POUR** décide d'instaurer un prix de location dans le cadre de la régie « SALLE des FÊTES ».

Lors d'une mise à disposition gratuite, association, réunion...	10 €
Dans le cadre d'une location payante	50 €

Fait et délibéré.

8- Transfère d'exploitant « Laroqu'Auto »

Demande de mise à disposition terrain communal, boulevard du 11 novembre

Monsieur Georges DENYS, Maire informe le Conseil Municipal que par déclaration du 16 février 2014, Monsieur Frédéric KURZAK a déclaré en Préfecture le changement d'exploitant de la Société Laroqu'auto en tant que reprise des activités anciennement gérées par Monsieur Stéphane TARRIS.

Une permission de voirie a été délivrée le 24 février 2014 pour accès aux distributeurs de carburants. Afin de finaliser son installation, Monsieur KURZAK sollicite l'autorisation d'utiliser le terre-plein à côté du garage, Boulevard du 11 novembre pour stationnement de voitures. Monsieur le Maire rappelle qu'une première autorisation avait été délivrée à titre temporaire en 2006 à l'ancien exploitant.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde à Monsieur KURZAK la possibilité d'utiliser la moitié de l'emplacement actuellement disponible, afin de permettre à M^r MARTOS, (sous condition qu'il en fasse la demande) de bénéficier du même service.

Cette autorisation est délivrée à titre temporaire et pourra être retirée à tout moment en cas de débordement ou nécessité de reprise par la Municipalité.

Fait et délibéré.

9- Mise à disposition du personnel des écoles auprès de la CAGV pour les TAP

Monsieur Georges DENYS, Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 26 juin 2013, Mesdames Marjorie CORNEILLE et Emilie FITTE sont mises à disposition de l'Accueil périscolaire de 15h30 à 16h30. Vu l'effectif important des enfants jusqu'à 17h, la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuveois (CAGV) sollicite une mise à disposition complémentaire de personnel communal pour l'encadrement des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte d'augmenter de 0h30 la mise à disposition de chaque agent dans les mêmes conditions que la convention initiale.

Fait et délibéré.

10- Travaux de voirie – chemin de Saint Germain

Monsieur Georges DENYS, Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'assainissement, chemin de St Germain, il y a lieu d'entreprendre des travaux urgents de mise en sécurité des murs de soutènement de la route.

Après délibération, le Conseil Municipal, conscient de l'urgence de cette intervention accepte à l'unanimité, le devis de la SOGEA qui propose la réalisation d'une poutre de rive de 19 ml en béton armé avec tirant tous les 3 mètres pour un montant total TTC de 2 304.00€. Ces travaux pourront être réalisés avec l'ensemble du chantier assainissement.

Fait et délibéré.

11- Demande achat de concession cimetière

Monsieur Georges DENYS, Maire présente au Conseil Municipal une demande de Madame Monsieur LE BROGO Emile domiciliés à Angers qui désirent acquérir un emplacement au cimetière communal de Laroque-Timbaud. Madame DE BROGO née BARDELLI Nathalina ayant toute sa famille sur la commune souhaiterait être inhumée avec son époux dans ce même cimetière.

Après délibération, le Conseil Municipal, vu le peu de places actuellement disponibles accepte à l'unanimité que les intéressés fassent l'acquisition d'une concession mais exclusivement dans le cadre d'une reprise d'un ancien emplacement.

Fait et délibéré.

12- Centre Départemental de Gestion – Convention passage au Protocole Standard (PES)

Monsieur Georges DENYS, Maire présente au Conseil Municipal une convention du Centre Départemental de Gestion 47 (CGD47) pour mise en œuvre d'une aide à la réalisation des flux informatiques conformément au Protocole d'Echange Standard (PES) obligatoire au 1^{er} janvier 2015.

Le CDG s'engage à déposer les flux sur la plateforme « PESOS » (Protocole d'Echange Standard Outil de Suivi) jusqu'à obtention de la complétude des écritures requises et à leur validation par le correspondant dématérialisation de la DDFIP47 (Direction Départementale des Finances Publiques). Ces travaux seront à réaliser en comptabilité sur le budget commune et les budgets annexes ainsi que sur les paies des agents communaux. En contrepartie, la réalisation de cette prestation sera facturée 85€ à la Commune.

Pour information, le service de prélèvement des cantines réalise depuis début février des tests pour le passage au nouveau format SEPA (Service Européen des Prélèvement Automatiques). Malgré de nombreux essais, contacts auprès des différents partenaires, CDG, DDFIP, le flux définitif n'est toujours pas aux normes pour le prélèvement de mars.





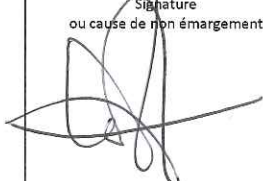

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- décide de confier au CDG47 la mise en place du PES
- autorise Mr le Maire à signer la convention correspondante.

Fait et délibéré.

INFOS DIVERSES

- ➔ **Syndicat Intercommunal de la Masse et Laurendanne**
Mme France LASFARGUES, déléguée au Syndicat informe le Conseil Municipal que suite à la demande de retrait de la commune en août 2013, le Syndicat Intercommunal de la Masse et Laurendanne en réunion du 27 février, vu la réaction de certains élus ne comprenant pas la position de Laroque a refusé de se prononcer et a décidé de remettre sa délibération lors d'une prochaine réunion.
- ➔ **Fossé limitrophe commune de Bajamont**
Mr le Maire a été sollicité par Mr SALERES Guy, pour un problème d'écoulement d'eaux pluviales sur une parcelle de terre, « Rivière del Périgord » nouvellement acquise. L'ancien propriétaire aurait comblé le fossé limitrophe avec la commune de Bajamont. Rendez-vous a été pris sur place avec Mr le Maire de Bajamont et l'intéressé afin de trouver une solution commune.
- ➔ **Voirie Communale**
Suite à de nombreuses réclamations d'administrés sur l'état de dégradation de la voirie communale, l'ensemble du Conseil Municipal demande à Mr le Maire d'intervenir auprès du service voirie de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois afin d'entreprendre des réparations urgentes, certains secteurs s'avérant à la limite de la sécurité pour la population.
- ➔ **Lotissement Dague de Boy**
Suite à un éboulement de terrain sur le lotissement privé de Dague de Boy, certains élus s'interrogent sur la sécurité du secteur. Le Lotisseur a été avisé qu'il devait clôturer le bassin de rétention des eaux pluviales.

<p>Georges DENYS Signature ou cause de non émargement</p> 	<p>Gérard THOMAS Signature ou cause de non émargement</p> 	<p>Françoise TESTUT Signature ou cause de non émargement</p> 	<p>Michel DELES Signature ou cause de non émargement</p> <p><i>Absent</i></p>
<p>Michel MAURES Signature ou cause de non émargement</p> 	<p>Gérôme PLÉON Signature ou cause de non émargement</p>	<p>Francis TOVO Signature ou cause de non émargement</p>	<p>Marie-Christine RICHARD Signature ou cause de non émargement</p>
<p>Jean-Jacques DULAURIER Signature ou cause de non émargement</p> <p><i>Absent avec pouvoir</i></p>	<p>Jacques LOUESSARD Signature ou cause de non émargement</p>	<p>Angel PINARELLO Signature ou cause de non émargement</p> 	<p>Brigitte THUILLEAUX Signature ou cause de non émargement</p> <p><i>Absente avec pouvoir</i></p>
<p>Ysild FOURNEL Signature ou cause de non émargement</p> <p><i>Absente</i></p>	<p>Marina MONTALVEZ Signature ou cause de non émargement</p> 	<p>France LASFARGUES Signature ou cause de non émargement</p>	